

Travail et les autres ministères appropriés, et les institutions internationales clés des Amériques ayant un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des conditions de travail, en particulier l'OEA, l'OIT, la CEPALC, ainsi que la BID et la Banque mondiale.

Mettre au point de nouveaux mécanismes pour accroître l'efficacité des projets et des autres modes d'assistance technique conçus pour créer les capacités des économies de petite taille et de leurs institutions de mettre en œuvre efficacement les lois et les normes relatives au travail, et pour favoriser l'égalité des chances, notamment l'égalité des sexes, dans les stratégies, afin de promouvoir l'emploi, la formation, l'éducation permanente et le développement de programmes de ressources humaines dans le but de promouvoir l'accès à de meilleurs emplois, et en plus grand nombre, dans la nouvelle économie.

Renforcer la capacité des ministres du Travail d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques efficaces en matière de travail et de marché du travail; collaborer avec les employeurs et les syndicats pour mettre au point et produire de l'information sur les marchés du travail; participer au dialogue, aux consultations tripartites et aux stratégies de règlement des différends; et adopter des stratégies et des programmes permanents comme éléments de base pour le perfectionnement professionnel sur les marchés du travail.

Poursuivre le travail entrepris visant à éliminer le travail des enfants, et en priorité, promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans l'hémisphère de la Convention concernant les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination de l'OIT adoptée en 1999 (numéro 182), et veiller à ce que les lois, les réglementations et les politiques nationales soient compatibles avec cette Convention, et prendre des mesures immédiates pour éliminer les pires formes de travail des enfants.

Promouvoir et protéger les droits de tous les travailleurs, et en particulier ceux des femmes qui travaillent, et prendre des mesures pour lever les obstacles structurels et juridiques, et mettre fin aux attitudes stéréotypées face à l'égalité des sexes au travail, en s'attaquant entre autres : au sexisme dans le cadre du recrutement; aux conditions de travail; à la discrimination professionnelle et au harcèlement au travail; à la discrimination concernant les avantages sociaux; à la santé et à la sécurité des femmes au travail; à l'inégalité des possibilités de carrière et à l'inégalité salariale.

12. Croissance avec équité

Reconnaissant que la croissance économique est fondamentale pour vaincre les disparités économiques et pour renforcer la démocratie dans l'hémisphère et, qu'afin d'atteindre une croissance économique et une stabilité politique et sociale durables il est nécessaire de relever le principal défi auquel se trouve confronté l'hémisphère — l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité, cela exige une approche intégrée et ciblée qui favorise une